

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 41811

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23855 de Mme Rabault

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« pourront conduire »

les mots :

« conduiront pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.